

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2024 – 041****Objet** : Fête des Plantes 2024 : Mise à disposition du camion frigorifique par l'association
Nous Aussi

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune organise du samedi 04 au dimanche 05 mai 2024, pour la vingt-troisième année consécutive, la Fête des Plantes au Centre-Bourg de Vétraz-Monthoux.

Considérant que la commune, à cette occasion, proposera une cuisson de pains dans le four à bois du Centre-Bourg, les samedi 4 et dimanche 5 mai.

D É C I D E**ARTICLE 1 : ETABLIR** une convention pour la mise à disposition à titre gracieux, du véhicule Ford Transit, immatriculé EP-118-EW et appartenant à l'association *Nous Aussi*, du vendredi 03 mai à partir de 16h, au dimanche 05 mai 2024.**ARTICLE 2 : DE SOUSCRIRE** une assurance Tous risques pour toute la durée d'utilisation du véhicule.

Vétraz-Monthoux, le 29/04/2024

Le Maire,
Patrick ANTOINEMonsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte télétransmis en sous-préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois, le 02/05/2024,
publié ou notifié le 02/05/2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.